

CAPL DE MUTATIONS ANTÉRIEURES ET POSTÉRIEURES AU 1ER MARS 2017

Les CAPL n°3 et n°2 se sont réunies les 24 et 26 janvier pour traiter des affectations locales supposées au 1er Mars 2017 mais traitées au fil de l'eau.

Ces CAPL ont été convoquées à l'origine pour intégrer les rares arrivées nationales suite au mouvement complémentaire C, et permettre aux agents B et C du département de bouger en local pour tenir compte des réorganisations intervenues à compter du 1er janvier 2017.

Il a été donné lecture par Solidaires Finances Publiques d'une déclaration liminaire commune aux 2 CAPL (en annexe) dans laquelle nous avons condamné les suppressions des RAN d'Avallon, de Joigny et de Tonnerre, les 12 suppressions d'emplois dans l'Yonne pour 2017, la gestion catastrophique des effectifs, et le nombre d'emplois vacants dans le département en indiquant que tout cela se poursuivait au détriment des conditions de travail des agents.

Le président estime que si on veut enlever des fonctionnaires, il faudrait enlever et externaliser certaines missions car les mesures de simplification ne suffisent pas à alléger nos tâches de travail.

Il reconnaît qu'il y a une réelle difficulté dans les petits postes excentrés et qu'il va falloir poursuivre et développer le travail à distance.

Selon Solidaires Finances Publiques, le mal être touche l'ensemble des agents dans l'ensemble des services...

La faute selon le directeur au taux de vacance ou postes non pourvus trop importants dans notre département...mais aussi, selon Solidaires Finances Publiques aux trop nombreuses suppressions d'emploi.

Pour arrêter l'hémorragie des départs des grosses directions, le directeur reconnaît que les départements ruraux sont lésés en matière de suppressions d'emplois et que celles-ci vont trop vite.

Il partage ainsi une partie de notre analyse puisqu'il regrette lui aussi la suppression du mouvement complémentaire pour les cadres A et B ainsi que les vacances d'emplois.

Par contre, de son point de vue, les règles de gestion sont archaïques et il veut toujours plus de souplesse en local en matière de gestion.

Contrairement à la direction, Solidaires Finances Publiques est opposé à une adaptation des règles de gestion en local qui risque de rompre l'égalité de traitement entre les agents.

La possible création d'une seule RAN au sein de la DDFIP 89 avec davantage de marge de manoeuvre au niveau local (comme à l'époque des TPG à la Comptabilité Publique) risque de rendre encore plus obscure et inégalitaire l'affectation des agents.

La dérive la plus grave serait l'affectation « à la tête du client ».

Solidaires Finances Publiques a insisté pour que tous les agents soient traités de la même façon et bénéficient des mêmes règles au sein de la DGFIP et de la DDFIP 89.

Sur le plan national, il y a une règle immuable et intangible c'est le délai de séjour de 1 an sur une affectation.

Solidaires Finances Publiques estime que si le directeur veut assouplir cette règle, il doit en informer l'ensemble des agents du département dans un souci de traitement égalitaire.

Le directeur a reconnu qu'il avait un devoir d'information à faire et qu'une note généraliste sur les affectations serait établie avant le prochain mouvement de mutation local, mouvement dont on ne sait quand il aura lieu...avant le 01/09 peut-être, puisqu'il se réserve le droit d'organiser des CAP locales à tout moment...

Selon lui, il faut garder les règles du national mais avec des exceptions locales, comme prononcer aussi par exemple des mutations de manière anticipée sur des postes vacants au fil de l'eau...

Solidaires Finances Publiques s'en est offusqué dans la mesure où la seule exception connue était le détachement pour répondre à des situations personnelles particulières. La mutation anticipée est donc une nouvelle règle établie par le DDFIP de l'Yonne, en dehors de toute note de cadrage national.

Pour Solidaires Finances Publiques, ces CAPL de mutation relatives au mouvement complémentaire ont permis de mettre en évidence les difficultés croissantes, tant dans les gros sites d'agglomération que dans les petits sites ruraux excentrés.

Pour exemple, les agents de l'accueil du SIP de Sens ont demandé à quitter ce service chargé et difficile...Au final, le responsable du SIP est obligé de gérer les suppressions de postes successives et les vacances en supprimant la cellule et en restructurant le SIP.

Du côté des postes très excentrés en souffrance du fait des vacances chroniques ou de l'éloignement du domicile familial, ce sont les agents qui titillent la direction sur une éventuelle fermeture de site.

Le directeur a réaffirmé qu'il ne fermerait pas les petites trésoreries excentrées afin de ne pas accentuer la désertification rurale...

Tant qu'il y aura à affecter sur ces services, les postes demeureront...

En revanche, d'autres trésoreries à proximité de postes plus importants pourraient devenir des cibles...

En toute transparence et en toute cohérence, nous avons voté contre le mouvement qui comporte une première entorse aux règles des mutations et qui ne vise qu'à gérer la pénurie des agents.

En questions diverses, le sujet des frais de déplacement a, de nouveau, été abordé. Selon le directeur adjoint, il ne reste aucun frais en instance relatif à la gestion 2016, sauf ceux ayant fait l'objet d'un rejet. Nous invitons donc chacun à vérifier l'avancée de ses remboursements de frais dans l'onglet « historique » de l'application FDD.

Solidaires Finances Publiques a interrogé la direction sur le classement de la trésorerie de Sens municipale dans la catégorie des postes sensibles dans le référentiel des postes ouverts au mouvement de mutation des A+. Il s'agit d'un choix politique assumé par la direction compte tenu des forts enjeux du poste et du travail étroit nécessaire avec les élus locaux et nationaux.

Les élus: Catégorie C : Patricia IENZER – Olivier GAUTIER – Ludivine RATISBONNE – Catherine LECOMTE – Amandine HAROS – Expert : Pascal AUGÉAT-MALTER

Catégorie B : Pascal AUGÉAT-MALTER – Valérie DE PALMA – Nadine ROGER